



# TORCY

V A L M A U B U E E  
M A R N E - L A - V A L L E E

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014 AFFJUR/GLLF/MM

C.M. 09.14

Date de convocation : 12 décembre 2014  
Date d'affichage : 12 décembre 2014  
Compte-rendu succinct : 24 décembre 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35  
Présents : 28  
Votants : 35

L'an deux mille quatorze, le dix neuf décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS :** M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - MME CRISPIN - MM. BILLARD - VERMOT - AUMARD - MMES IOSUB - SIMONOT (arrivée à 20 h 35) - MM. MORENCY (arrivé à 20 h 45) - BEKKOUCHE - GUILLOU - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. BENELHABIB - MMES DENIS - SANE (arrivée à 20 h 40) - M. MENDY (arrivé à 20 h 40) - MMES JANIAUD-VERGNAUD - QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - MM. MOHAMED - BENARAB - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

**ETAIENT REPRESENTES :** MME EUDE (POUVOIR M. FROSSARD) - MME BOURETTE (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - MME SIMONOT (POUVOIR MME DENIS jusqu'à 20 h 35) - M. MORENCY (POUVOIR M. EUDE jusqu'à 20 h 45) - M. FOURNIER (POUVOIR M. VERMOT) - M. RIHAN CYPEL (POUVOIR MME JANIAUD-VERGNAUD) - MME MERLIN (POUVOIR M. BILLARD) - MME SANE (POUVOIR MME VERTENEUILLE jusqu'à 20 h 40) - MME SEGHIRI (POUVOIR M. BEKKOUCHE) - M. MENDY (POUVOIR M. AUMARD jusqu'à 20 h 40) - MME MANDILE (POUVOIR MME IOSUB).

**SECRETAIRE :** M. FROSSARD.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

- 14.10.027 -** CESSION DE VEHICULE.
- 14.10.028 -** CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT 2014 AVEC LA SOCIETE GENERALE - MISE A DISPOSITION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 1 500 000 €.
- 14.11.029 -** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE DU LOGEMENT SIS 42 AVENUE DU PRESIDENT FRANÇOIS MITTERRAND - 77200 TORCY.

**INFORMATIONS**

**OBJET : DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Conseil Municipal prend acte des marchés passés suivant une procédure adaptée dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, comme suit :

<b>MARCHES</b>		
<b>OBJET</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>FOURNITURE DE MOBILIER ET EQUIPEMENTS URBAINS</b>	<b>INGENIA</b> 5, rue du Marais 93100 MONTREUIL	Minimum annuel: 5 000,00€ Maximum annuel: 40 000,00 €
<b>ACQUISITION DE DEUX VEHICULES LEGERS ELECTRIQUES ET REPRISE D'ANCIENS VEHICULES</b>	<b>GUILLAUME</b> 18, rue Victor Baltard ZI de Souilly 77410 CLAYE SOUILLY	32 681,00 €  Maintenance annuelle
<b>SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS*</b>  Lot 1 - Convergence téléphonie fixe et mobile  Lot n° 2 - Réseau VPN et accès Internet	<b>ORANGE</b> 27, rue Juliette Savar - 94000 CRETEIL  <b>ADISTA</b> 9, rue Blaise Pascal - 54320 MAXEVILLE	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum  Estimation annuelle: 67 600,00 €  Estimation annuelle: 19 700,00 €
<b>MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION</b>	<b>SPIE Ile de France Nord Ouest</b> ZI La Manière 22, rue Gustave Eiffel - 91071 BONDOUFLE	291 925,74 €
<b>JARDIN DE L'ILOT CENTRAL</b>  Lot 1 - VRD  Lot 2 - Espaces verts	<b>COLAS IDFN</b> 22/23, allée de Berlin 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS  <b>ID VERDE</b> 7, allée de la Briarde 77184 EMERAINVILLE	<b>Lot 1</b> 508 400,30 €  <b>Lot 2</b> 96 454,16 €
<b>FOURNITURES ET MATERIELS DE CONSTRUCTION DE VOIRIE</b>	<b>DMTP</b> 4, avenue Albert Einstein 93150 LE BLANC MESNIL	Minimum annuel: 6 000,00 € Maximum annuel: 20 000,00 €
<b>MISE EN ŒUVRE DE LIAISONS INTERSITES EN FIBRES OPTIQUES NOIRES EN IRU ET SERVICES DE MAINTENANCE ASSOCIES</b>	<b>COMPLETEL</b> Tour Ariane - 5 Place de la Pyramide 92088 La Défense CEDEX	Construction de la fibre noire et utilisation de l'infrastructure: 46 440,00 € Redevance annuelle pour la maintenance: 1 440,00 €
<b>AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX - RUE JULES VALLES</b>	<b>APY Qualité</b> 2/4 rue Faraday - 91540 MENNECY	15 854,60 €
<b>REAMENAGEMENT DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL</b>	<b>SAS JEAN LEFEBVRE IDF</b> 15, rue Becquerel - 77502 CHELLESs	71 236,55 €

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
<b>LOCATION MAINTENANCE DU PARC DES PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES</b>  <b>Lot 1 :</b> Location et maintenance de matériels connectés au réseau  <b>Lot 2 :</b> Location et maintenance de matériels non connectés au réseau	<b>ESUS BUREAUTIQUE</b> Pôle 45 Rue de Varennes 45140 ORMES	<b>Lot 1</b> (annuel) 54 040,65 €  <b>Lot 2</b> (annuel) 7 544,84€
<b>CREATION D'UN CLUB HOUSE AU STADE DU FREMOY</b>  <b>Lot 1 :</b> Gros œuvre / Toiture / Menuiseries Intérieures / Plâtrerie / Plomberie / Ventilation / Carrelage / Peinture  <b>Lot 2 :</b> Menuiseries extérieures métalliques / Serrurerie  <b>Lot 3 :</b> Electricité / Chauffage électrique	<b>TRD</b> 12/14, rue Branly - 77400 LAGNY SUR MARNE  <b>ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION</b> 20, rue de la Regale - 77181 COURTRY  <b>RMH Electricité</b> 24 bis, rue du Pavé du Roy 77370 MAISON ROUGE	<b>Lot 1</b> 61 979,13 €  <b>Lot 2</b> 13 910,00 €  <b>Lot 3</b> 19 316,52 €
<b>MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX</b>	<b>Contact VRD</b> 48, rue Pierre Brossolette 91210 DRAVEIL	10 900,00 €
<b>MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DES ECOLES</b>	<b>CEGEDIM</b> 127-137, rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	11 665,08 €

AVENANTS		
OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
<b>TRAVAUX D'ETANCHEITE ET DE SECURISATION DES TOITURES-TERRASSES DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX</b>  <b>Avenant n° 2</b> - Travaux supplémentaires en tranches ferme  <b>Avenant n° 3</b> - Travaux supplémentaires Ecoles Georges Brassens et Louise Michel	<b>DESCHAMPS</b> 16, rue Léopold Rechoissière 93304 AUBERVILLIERS Cedex	<b>Avenant n°2</b> 2 717,00 €  <b>Avenant n°3</b> 22 627,44 €
<b>LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS</b> <b>Lots 1 et 2</b> <b>Avenant n° 4</b>	<b>ESUS BUREAUTIQUE</b> Pôle 45 - 17, rue de Varennes 45140 ORMES	Prolongation du marché
<b>MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DES ECOLES</b> <b>Avenant n° 1</b>	<b>APICOMM</b> ZAC des Vallières - 2, allée des Rousselets 77400 THORIGNY/MARNE	Prolongation du marché
<b>CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL AU CTC</b> Lot VRD – Zone de Déchets <b>Avenant n° 1 – Tx supplémentaires</b>	<b>TERCA</b> 3/5, rue Lavoisier 77400 LAGNY SUR MARNE	16 663,75 €
<b>ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – ECS- VMC</b> <b>Avenant n° 1</b>	<b>CRAM</b> ZA des Garennes 6, rue Levassor 78130 LES MUREAUX	Prolongation du marché

\*\*\*\*\*

## POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.

### **OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE LA VALLEE VAL MAUBUEE - RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, CHAUFFAGE URBAIN.**

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels des services publics d'eau potable, d'assainissement et de chauffage urbain, sur lesquels le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée Val Maubuée a délibéré lors de sa séance du 25 septembre 2014. Notamment, ces rapports soulignent la nature des services délégués, les éléments techniques et financiers, les composants relatifs aux prix, facturations et performances auprès des usagers, les bilans de l'année 2013 et les perspectives. L'intégralité des documents transmis par la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée Val Maubuée est tenue à disposition et consultable à l'Accueil du Pôle des Ressources Techniques.

#### **PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DIRECTION GENERALE**

#### **14.09.01. - MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SEJOUR.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, la taxe locale de séjour à Torcy, destinée à financer à l'avenir des dépenses relatives à l'amélioration de l'accueil des touristes et des visiteurs sur la commune grâce à la valorisation de ses atouts. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

\*\*\*\*\*

#### **14.09.02. - OPAH - ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION DE LA VILLE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU GUE DE TORCY POUR TRAVAUX.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde, dans le cadre de L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « copropriétés dégradées » du quartier du Mail, au syndicat des copropriétaires du Gué de Torcy une subvention de 3 174,90 € destinée à la réalisation de mise aux normes des ascenseurs.

\*\*\*\*\*

#### **14.09.03. - OPAH - ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION DE LA VILLE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES RIVES DE MAUBUEE POUR TRAVAUX.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde, dans le cadre de L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « copropriétés dégradées » du quartier du Mail, au syndicat des copropriétaires des Rives de Maubuée une subvention de 23 500 € destinée à la réalisation de travaux de réhabilitation.

\*\*\*\*\*

#### **14.09.04. - ACOMPTES SUBVENTIONS 2015 - ASSOCIATIONS REGIE DE QUARTIER ET CULTURE ET SOLIDARITE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un acompte sur les subventions 2015, à hauteur de 2 170 € à l'association « Culture et Solidarité » et de 14 600 € à l'association « Régie de Quartier », pour leur permettre de poursuivre leurs activités en attendant l'adoption du budget 2015.

\*\*\*\*\*

#### **14.09.05. - CONTRAT D'APPRENTISSAGE BPJEPS APT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des métiers du Sport et de l'Animation, relatives à deux contrats d'apprentissage pour la période allant du 18 septembre 2014 au 20 mai 2016. Les contractuels sont amenés à compléter l'équipe chargée des activités à dominante sportive, notamment dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DES FINANCES

### **14.09.06. - ADMISSION EN NON VALEUR 2014 DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES 2014 SUITE AUX JUGEMENTS DE LIQUIDATION OU DE SURRENDETTEMENT - N° 1/2014.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur 2014 des produits irrécouvrables pour un montant total de 16 549,30 € et constate les créances éteintes 2014 à la suite d'un jugement de faillite, de liquidation judiciaire ou de surendettement pour un montant de 13 054,34 €.

\*\*\*\*\*

### **14.09.07. - REPRISE DE PROVISIONS 2013 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2014 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES ( IMPAYES ).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la reprise de provisions 2013 pour un montant de 32 000 € et de réaliser la dotation aux provisions 2014 pour un montant de 30 000 €.

\*\*\*\*\*

### **14.09.08. - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation pour l'année 2015, d'engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement avant l'adoption du budget primitif, pour un montant qui s'élève à 416 943 €.

\*\*\*\*\*

### **14.09.09. - REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT DU PERSONNEL TERRITORIAL, A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément à la délibération du 27 novembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée - Val Maubuée, fixe les tarifs des repas pris par le personnel territorial à la Résidence Lucien Mayadoux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

- agent bénéficiant d'un indice inférieur ou égal à 309 : 3,25 €
- agent bénéficiant d'un indice de 310 à 421 : 3,97 €
- agent bénéficiant d'un indice supérieur ou égal à 422 : 4,83 €
- boissons non alcoolisées 0,65 €

\*\*\*\*\*

## CULTURE.

### **14.09.10. - ACOMPTES SUBVENTIONS 2015 ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES.**

Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser aux associations culturelles et socioculturelles un acompte sur les subventions 2015 pour leur permettre de poursuivre leurs activités en attendant l'adoption du budget 2015. Le montant total des acomptes qui s'élève à 143 700 € est réparti comme suit :

<b>ACOMPTES SUBVENTIONS 2015 ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES</b>	
Au C00 / 422 / 6574 / C00 MJC André Philip	40 000 €
Au C00 / 04 / 6574 / C00 Comité de Jumelage	1 500 €
Au C00 / 422 / 6574 / C00 OMAC (Office Municipal d'Animation de la Cité)	100 000 €
Au C10 / 025 / 6574 / C10 Association des Familles de Torcy et des environs	1 200 €
Au C10 / 025 / 6574 / C10 Torcy Action Musicale	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 700 €</b>

**14.09.11. – ACOMPTE SUBVENTIONS 2015 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION «OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et au décret du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office Municipal d'Animation de la Cité,

\*\*\*\*\*

SPORT.

**14.09.12. - ACOMPTE SUBVENTIONS 2015 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « MJC ANDRE PHILIP».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et au décret du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MJC André Philip.

\*\*\*\*\*

**14.09.13. – ACOMPTE SUBVENTIONS 2015 ET CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser aux associations sportives un acompte sur les subventions 2015 pour leur permettre de poursuivre leurs activités en attendant l'adoption du budget 2015. Le montant total des acomptes qui s'élève à 103 225 € est réparti comme suit :

ACOMPTE SUBVENTIONS 2015 - ASSOCIATIONS SPORTIVES	
MLV BASKET VAL MAUBUEE	5 125 €
TORCY CANOE KAYAK	2 450 €
UNION SPORTIVE DE TORCY MLV SECTION FOOTBALL	14 500 €
TORCY HANDBALL MLV	75 000 €
TENNIS CLUB DE TORCY	1 550 €
TRIATHLON CLUB TORCEEN	2 300 €
VOLLEY BALL TORCY MLV	2 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 225 €</b>

\*\*\*\*\*

**14.09.14. – ACOMPTE SUBVENTIONS 2015 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION «TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et au décret du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Torcy Handball Marne la Vallée,

\*\*\*\*\*

**14.08.15. - SOLDES SUBVENTIONS 2014 - POLE DES POLITIQUES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser aux clubs sportifs un complément de subventions 2014 à hauteur de 4 560 € répartis comme suit :

REPARTITION DE LA SUBVENTION 2014 AUX CLUBS SPORTIFS	
GYMNASTIQUE France TORCY	1 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 060 €
VAL BMX	1 500 €
VOLLEY BALL TORCY MLV	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 560 €</b>

\*\*\*\*\*  
SCOLAIRE.

**14.09.16. - MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 2014 - CLIS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter du mois de janvier 2014, le montant des frais de scolarité pour les enfants domiciliés dans d'autres communes, à 1 383 €.

\*\*\*\*\*  
POLE DES POLITIQUES DES SOLIDARITES.

**14.09.17. - ACOMPTE SUBVENTION 2015 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser sur les subventions 2015 au Centre Communal d'Action Sociale, un acompte de 26 000 € pour lui permettre de poursuivre son activité en attendant l'adoption du budget 2015.

\*\*\*\*\*  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h 20 le dix neuf décembre deux mille quatorze.  
\*\*\*\*\*

**Guillaume LE LAY-FELZINE**  
  
**Maire de Torcy.**  
